

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Modifications aux registres des courtiers, conseillers, cabinets et leurs représentants, ainsi que des sociétés et représentants autonomes
 - 3.5 Avis d'audiences
 - 3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires
 - 3.7 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis du personnel relatif à la propriété des cabinets en assurance de dommages (articles 147 et suivants de la Loi sur la distribution de produits et services financiers)

À la suite des enquêtes menées en mars 2005 à l'égard des pratiques commerciales des cabinets en assurance de dommages (les « cabinets »), l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a constaté que la structure corporative et la gouvernance de certains cabinets ne respectaient pas le véritable sens, l'esprit et la finalité des dispositions législatives relatives à la propriété des cabinets.

En effet, l'Autorité a constaté que des institutions financières, des groupes financiers ou des personnes morales qui leur sont liées (collectivement, les « institutions financières ») exerçaient une influence directe ou indirecte sur des cabinets. L'influence sur les cabinets pouvait résulter de l'effet de dispositions particulières prévues dans leurs actes constitutifs ou les conventions entre actionnaires, dont l'exercice entraînerait le contrôle de fait des cabinets par ces institutions financières.

L'Autorité tient à rappeler que les articles 147 et suivants de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, ont pour objet d'assurer l'indépendance des cabinets en assurance de dommages. Le principal objectif de l'Autorité lors de l'application de ces dispositions législatives est de rétablir l'équilibre entre les actionnaires afin d'éviter que les institutions financières, principalement les assureurs, exercent un contrôle de droit ou de fait sur les cabinets.

Dans le but de s'assurer du respect de ces dispositions législatives, l'Autorité considère toutes les clauses particulières dont l'exercice pourrait entraîner une influence, prépondérante ou déterminante, dans la gestion quotidienne et le fonctionnement des cabinets. De même, sont prises en compte les dispositions qui confèrent le droit et la capacité manifeste de procéder à une modification importante au sein du conseil d'administration, des pouvoirs de celui-ci ou encore, influencer d'une façon directe les actionnaires dans le choix des membres du conseil d'administration.

À cette fin, l'Autorité tient compte lors de son analyse de tous les éléments de faits pertinents, incluant, sans limiter la portée générale de ce qui précède :

- les droits, privilèges et restrictions afférents aux actions détenues par les institutions financières par rapport aux droits, privilèges et restrictions afférents aux actions détenues par les autres actionnaires;
- les titres convertibles;
- les droits de souscription;
- les conventions unanimes entre actionnaires;
- les conventions entre actionnaires;
- les options ou droits d'achat ou de vente d'actions;
- les conventions en matière de droits de vote;
- la composition du conseil d'administration ainsi que le quorum.

Ainsi, l'Autorité considère que les dispositions légales concernant la propriété des cabinets ne sont pas respectées lorsque, par exemple :

- le pourcentage de détention d'actions votantes par les institutions financières est supérieur à 20 %;

- les institutions financières peuvent élire, nommer ou désigner, seules ou unanimement avec d'autres actionnaires, plus de 20 % des membres du conseil d'administration d'un cabinet;
- les administrateurs élus, nommés ou désignés par les institutions financières, seules ou unanimement avec d'autres actionnaires, peuvent prendre, à eux seuls, les décisions sur la gestion quotidienne et le fonctionnement du cabinet, et ce, compte tenu du quorum et du nombre d'administrateurs;
- les pouvoirs de gestion des administrateurs sont confiés aux actionnaires et leur exercice est sujet à l'obtention d'une approbation des institutions financières;
- certaines décisions relatives à la gestion quotidienne et au fonctionnement des cabinets sont sujettes à l'approbation des institutions financières;
- les institutions financières, ou les personnes désignées par elles, possèdent des droits d'acquiescer les actions du cabinet afin d'empêcher le changement de contrôle des cabinets ou le transfert des actions à des tiers.

Afin d'assurer le financement des cabinets, l'Autorité est d'avis que des institutions financières peuvent être créancières de dettes ou de placements dans des actions privilégiées, dites de financement, lorsque les conditions de ces dettes et placements, sont celles qui auraient été convenues par tout autre prêteur traitant à distance.

De plus, l'Autorité est d'avis que les institutions financières peuvent détenir des actions participantes, mais non-votantes, et ce, jusqu'à concurrence de 50 %.

Finalement, l'Autorité considère que les institutions financières peuvent bénéficier de dispositions particulières ayant pour effet de protéger la valeur de leur investissement tout comme l'aurait convenu un investisseur traitant à distance.

Pour toute question concernant le présent avis, on peut s'adresser à :

Cynthia Imbeault, avocate
 Direction des affaires juridiques
 Autorité des marchés financiers
 2640, boul. Laurier, 3^e étage
 Québec (Québec) G1V 5C1
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 2569
 Télécopieur : (418) 647-1125
 Courriel : cynthia.imbeault@lautorite.qc.ca

Chantal Hamel, avocate
 Service du contentieux
 Autorité des marchés financiers
 2640, boul. Laurier, 3^e étage
 Québec (Québec) G1V 5C1
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 2479
 Télécopieur : (418) 528-7033
 Courriel : chantal.hamel@lautorite.qc.ca

Le 16 février 2007

3.2 RÉGLEMENTATION

3.2.1 Consultation

Publication d'un projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* pour consultation¹

Vous trouverez, ci-dessous, le projet de règlement suivant, en versions française et anglaise :

- Règlement modifiant le *Règlement sur les titres similaires à celui de planificateur financier*

Ce projet de règlement a été publié dans la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 14 février 2007 (139^e année, n° 7).

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit à l'adresse mentionnée dans l'avis, avant l'expiration du délai de 45 jours à compter de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Pour toute information relative à ce projet de règlement, vous devez vous adresser à :

Monsieur Maurice Lalancette
Directeur générale de l'encadrement et
du développement du secteur financier
Ministère des Finances
8, rue Cook, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 0A4
Téléphone : (418) 646-7572
Télécopieur : (418) 646-5744
Courriel : m.lalancette@finances.gouv.qc.ca

Le 15 février 2007

¹ Diffusion autorisée par les Publications du Québec

Projet de règlement

Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.R.Q., c. D-9.2)

Titres similaires à celui de planificateur financier — Modification

Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le « Règlement modifiant le Règlement sur les titres similaires à celui de planificateur financier », dont le texte apparaît ci-dessous, pourra être soumis au gouvernement qui pourra l'approuver avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Ce projet de règlement a pour but d'ajouter à la liste des titres similaires à celui de planificateur financier et qui ne peuvent être utilisés par quiconque, le titre de « gestionnaire de patrimoine privé », ainsi que son abréviation « GPP ».

Des renseignements additionnels concernant ce projet de règlement peuvent être obtenus en s'adressant à monsieur Mario Beaudoin, analyste, Direction des pratiques de distribution, Autorité des marchés financiers, place de la Cité, tour Cominar, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1, par téléphone

au numéro 418 525-0558 poste 4784 ou au numéro sans frais 1 877 525-0337 ou par courrier électronique à l'adresse mario.beaudoin@lautorite.qc.ca ou en s'adressant à M^e Hélène Ouellet, avocate, Direction des affaires juridiques, Autorité des marchés financiers, place de la Cité, tour Cominar, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1, par téléphone au numéro 418 525-0558 poste 2574 ou au numéro sans frais 1 877 525-0337 ou par courrier électronique à l'adresse helene.ouellet@lautorite.qc.ca

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler au sujet de ce projet de règlement est priée de les faire parvenir par écrit avant l'expiration du délai de 45 jours mentionné ci-dessus au ministre des Finances, 12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage, Québec (Québec) G1R 5L3.

Le ministre des Finances,
MICHEL AUDET

Règlement modifiant le Règlement sur les titres similaires à celui de planificateur financier*

Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.R.Q., c. D-9.2, a. 215)

1. L'article 1 du Règlement sur les titres similaires à celui de planificateur financier est modifié par l'insertion, après le paragraphe 9^o, du suivant :

« 9.1^o gestionnaire de patrimoine privé (GPP) ; ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

47601

* Le Règlement sur les titres similaires à celui de planificateur financier, approuvé par le décret n° 835-99 du 7 juillet 1999 (1999, G.O. 2, 3082), n'a pas subi de modification depuis son approbation.

Publication of draft regulation in *Gazette officielle du Québec* for comment¹

Below are the English and French versions of the following draft Regulation:

- Regulation to amend the *Regulation respecting titles similar to the title of financial planner*

The draft Regulation was published in Part 2 of the *Gazette officielle du Québec* dated February 14, 2007 (vol. 139, no. 7).

Comments regarding this matter may be made in writing, before the 45-day period from publication in the *Gazette officielle du Québec* elapses, to the address given in the notice.

Further information about the draft Regulation is available from:

Mr. Maurice Lalancette
Directeur générale de l'encadrement et
du développement du secteur financier
Ministère des Finances
8, rue Cook, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 0A4
Telephone: (418) 646-7572
Fax: (418) 646-5744
E-mail: m.lalancette@finances.gouv.qc.ca

February 15, 2007

¹ Publication authorized by *Publications du Québec*

Draft Regulation

An Act respecting the distribution of financial products and services
(R.S.Q., c. D-9.2)

Titles similar to the title of financial planner — Amendment

Notice is hereby given, in accordance with sections 10 and 11 of the Regulations Act (R.S.Q., c. R-18.1), that the Regulation to amend the Regulation respecting titles similar to the title of financial planner, the text of which appears below, may be submitted to the Government, which may approve it with or without amendment, on the expiry of 45 days following this publication.

The purpose of the draft Regulation is to add the title “private wealth advisor” and its abbreviation “PWA” to the list of titles similar to the title of financial planner that may not be used by anyone.

Further information concerning the draft Regulation may be obtained by contacting Mario Beaudoin, Direction des pratiques de distribution, Autorité des marchés financiers, place de la Cité, tour Cominar, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1; telephone: 418 525-0558 extension 4784 or toll-free: 1 877 525-0337; e-mail: mario.beaudoin@lautorite.qc.ca, or by contacting Hélène Ouellet, Direction des affaires juridiques, Autorité des marchés financiers, place de la Cité, tour Cominar, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1; telephone: 418 525-0558 extension 2574 or toll-free: 1 877 525-0337; e-mail: helene.ouellet@lautorite.qc.ca

Any interested person having comments to make on the draft Regulation is asked to send them in writing, before the expiry of the 45-day period, to the Minister of Finance, 12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage, Québec (Québec) G1R 5L3.

MICHEL AUDET,
Minister of Finance

Regulation to amend the Regulation respecting titles similar to the title of financial planner*

An Act respecting the distribution of financial products and services

(R.S.Q., c. D-9.2, s. 215)

1. Section 1 of the Regulation respecting titles similar to the title of financial planner is amended by adding the following after paragraph 9:

“(9.1) private wealth advisor (PWA);”.

2. This Regulation comes into force on the fifteenth day following the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec*.

8000

* The Regulation respecting titles similar to the title of financial planner, approved by Order in Council 835-99 dated 7 July 1999 (1999, *G.O.* 2, 2101), has not been amended since its approval.

3.2.2 Publication

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES COURTIERS, CONSEILLERS, CABINETS ET LEURS REPRÉSENTANTS, AINSI QUE DES SOCIÉTÉS ET REPRÉSENTANTS AUTONOMES

3.4.1 Inscription de firmes

3.4.1.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

3.4.1.2 Conseillers en valeurs

Aucune information

3.4.1.3 Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
512689	4376200 Canada Inc.	Nicholas Bakish	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2007-02-09
512760	Groupe Agenz Inc.	Réal Bolduc	Assurance de personnes	2007-02-09
512796	Lagadec Boivin Labrecque inc.	François Lagadec	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-02-09
512829	SPA Assurances inc.	Pierre Pouliot	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-02-13
512832	Les services financiers Gilles Beaulieu inc.	Gilles Beaulieu	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-02-08
512833	Multi Assurances Larosée et Fils inc.	Mario Larosée	Assurance de dommages	2007-02-14

512841 Services Financiers Daniel Daniel Labonté Assurance de personnes 2007-02-14
Labonté inc.

3.4.2 Agréments ou autorisations à titre de dirigeants et dirigeants responsables

3.4.2.1 Courtiers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Courtage Direct Banque Nationale inc. :

- Laflamme, Éric
- Monfette, Jean-François

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Paradigme Capital Inc. :

- Greenwood, Peter Donald Heward
- Wolff, John Marvin

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de RBC Dominion Valeurs Immobilières inc. :

- Bugler, Colin Fraser
- Kis, Myles Steven
- Tomovski, Nick
- Weis, Max Henery

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de TD Waterhouse Canada inc. :

- Chang, Paul Hum-Chul
- Craig, James Hems
- Kallos, Maria Amable Albaniel
- Lapointe, Martin Christopher David

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Valeurs mobilières Desjardins inc. :

- Boily, Philippe
- Gillis, James Robert

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Brown, Sean Matthew
BMO Nesbitt Burns Inc.
- Cayouette, Rene Gilles
Marchés mondiaux CIBC inc.

- Grove, John Alexander
Blackmont Capital Inc.
- Hori, Raymond Isamu
Services financiers Penson Canada inc.
- Lobo, Carlos Joseph Pinto
Deutsche Bank Valeurs Mobilières Limitée
- Ng, Louis
Marchés Perimeter
- Quarles, Peter Alain
MacDougall, MacDougall & MacTier, inc.
- Reid, Susan Alexandra
Marchés Mondiaux State Street Canada inc.
- So, Ashton Chee Laung
Raymond James Itée
- Vivier, Jean-Pierre
Financière Banque Nationale Inc.

3.4.2.2 Conseillers en valeurs

Aucune information.

3.4.2.3 Cabinets de services financiers

Aucune information.

3.4.3 Cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

3.4.3.1 Courtiers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Corporation recherche Capital :

- Collins, Dennis John
- Stupar, Jovan

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de TD Waterhouse Canada inc.:

- Collins, Dennis John
- Zienchuk, Michael Nicholas

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Bustos, David
Scotia Capitaux Inc.
- Dauth, Catherine
Courtage Direct Banque Nationale inc.
- Higginbotham, John Alexander
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.
- Higginbotham, John Alexander
RBC Placements en Direct Inc.
- Owen, Richard James
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
- Phipps, Wayne Peter
Valeurs Mobilières Clarus Inc.
- Prud'homme, Pierre Philippe
Financière Banque Nationale Inc.
- Watson, Geoffrey Kenneth
Marchés mondiaux CIBC inc.
- White, Linda Blain
Scotia Capitaux Inc.

3.4.3.2 Conseillers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Bolton, Andrew
Gestion d'actifs Stanton inc.
- Boucher, Normande
Placements Montrusco Bolton inc.
- Daghfal, Ralph Georges
Gestion de placements TD inc.
- Hatt, Bruce Winston
Société en commandite conseillers Guardian Capital
- Thomas, Michael David
Investissements Russell Canada limitée
- Willis, Kevin George
Gestion de capital KBSH inc.

3.4.3.3 Cabinets de services financiers

Aucune information.

3.4.4 Cessations, interruptions, non-renouvellements, radiations, révocations et suspensions des représentants autorisés

3.4.4.1 Courtiers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Courtage Direct Banque Nationale inc., vu la cessation de cette activité :

- Dauth, Catherine
- Saintelmy, Abner

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Financière Banque Nationale Inc., vu la cessation de cette activité :

- Biro, Szabolcs
- Bricka, Pierre Charles
- McMurtry, Julie Anne
- Prud'homme, Pierre Philippe
- Sherman, Leslie Wayne
- Wohleber, Jeremy Robert

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de RBC Dominion Valeurs Mobilières inc., vu la cessation de cette activité :

- Di Miele, Pina
- Quallenberg, Marcy Maxine

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de TD Waterhouse Canada inc., vu la cessation de cette activité :

- Anderson, Patricia Ann
- Lainesse, Jonathan

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Bengough, Robert A.
Pollitt & Co. Inc.

- Macphail, John Dugald
Corporation Recherche Capital
- Phipps, Wayne Peter
Valeurs Mobilières Clarus Inc.
- St-Laurent, Julie
Marchés mondiaux CIBC inc.

3.4.4.2 Conseillers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Bolton, Andrew
Gestion d'actifs Stanton inc.
- Boucher, Normande
Placements Montrusco Bolton inc.
- Greenleaf, David Allen
Conseillers en gestion globale State Street Itée
- Thomas, Michael David
Investissements Russell Canada limitée
- Willis, Kevin George
Gestion de capital KBSH inc.

3.4.4.3 Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces informations auprès du d'un agent d'information au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur	
5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers	
5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	
7 Courtage en épargne collective	
8 Courtage en contrats d'investissements	
9 Courtage en plans de bourses d'études	

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
171858	Amiri	Said	7	2007-02-07
171536	Aniniagyei-Gadagbui	Victoria	7	2007-01-31
170013	Auclair	Carolynne	1A	2007-02-14
169219	Audet	Sophie	3B	2007-02-10
147657	Avisar	Nadav	7	2007-02-02
160311	Balasanian	Houri	7	2007-02-02
171930	Bard	Nathalie	1B	2007-02-09
167268	Bartleman	Maxwell	7	2007-02-02
170796	Beausoleil	Pierre	7	2007-02-02
103118	Bigras	Francine	7	2007-02-06
103502	Blanchette	Éric	7	2007-01-30
103581	Blouin	Jacques	7	2007-02-06
103661	Boily	Francine	7	2007-02-02
103661	Boily	Francine	6	2007-02-09
103715	Boislard	Diane	1A	2007-02-14
109528	Bond Déry	Lisette	7, F	2007-02-05
147439	Bossé	Véronique	1A, 3B	2007-02-12
150290	Bouchard	Esther	1A	2007-02-08
161774	Bourgeois	Anne-Marie	4A	2007-02-12
157726	Brisson	Francine	7, F	2007-02-01
106069	Caron	Vital	6	2006-12-01
165672	Carranza	Dennis	7	2007-02-07
148893	Chevalier	Gérald	4A	2007-02-13
149390	Clavel	Jeannine	1A	2007-02-13
139705	Corneau	Pierre	7, F	2007-02-01
152834	Corriveau	Marie-Ève	3B	2007-02-08
148042	Courville	Robert	7	2007-02-02
166507	Côté	Michael	1A	2007-02-14
109299	Della Serra	Bruno	7	2007-01-30
110117	Di Cesare	Céleste	4A	2007-01-30
156686	Dion	Katia	4B	2007-02-08
165298	Doiron	Derek	7	2007-02-06
169504	Doornenbal	Johannes Pieter	1A	2007-02-13
111612	DuRocher	Gaétan	4A	2007-02-13
165735	Dubois	François	3B	2007-02-12
157374	Dubois	Christopher	7	2007-02-07
166110	Dumont	Patrick	7	2007-02-02
143833	Dupré	Luc	4A	2007-02-12

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
169653	Désilets	Stéphane	4A	2007-02-08
169667	El Aïdi	Mohammed	1B	2007-02-09
165322	Elgharbaoui	Youness	1A	2007-02-14
151171	Ferdinand	Roosevelt	7	2007-02-02
148584	Gagnon	Patricia	4A	2007-02-08
113289	Gagnon	Christiane	4A	2007-02-14
168994	Gauthier	Daniel	3B	2007-02-12
153820	Gilkes	Aaron	3B	2007-02-08
161622	Gingras	Robert	1A	2007-02-12
148373	Girard	François	6	2007-02-12
148373	Girard	François	7	2007-02-07
171916	Graser	Alexander	7	2007-01-31
167310	Gravel	Martine	4B	2007-02-08
115612	Guay	Camille	7	2007-02-02
169552	Hardy	Frederic	7	2007-02-06
171381	Harvey	Simon	1B	2007-02-09
170860	He	Xin Wei	7	2007-02-01
164036	Huard	Pierre	7	2007-02-02
117044	Jean	Roseline	7, F	2007-02-01
166206	Labelle	Claire	1A	2007-02-14
161444	Lalonde	Dominique	4A	2007-02-14
160959	Langevin	Chantale	4A	2007-02-14
119659	Larouche	André	1A	2007-02-14
172298	Laverdière	Maxime	1B	2007-02-09
171787	Lavergne	Nancy	1A	2007-02-14
120510	Leclerc	Éric	7	2007-01-30
121234	Lemire	Julie-Christine	3B	2007-02-08
159963	Lemire	Caroline	1A	2007-02-14
172461	Leulmi	Ramdane	1A	2007-02-14
143841	Lévesque	Sylvie	3A	2007-02-09
172055	Lévesque	Michel	1A	2007-02-14
122527	Malouin	Pierre-Yves	7	2007-02-02
164844	Maltais	Jocelyne	7, F	2007-02-05
164272	Maurice	Nathalie	7	2007-02-06
149355	Mercier	Daniel	1A	2007-02-14
123906	Migneault	Guyline	7	2007-02-06
153378	Mondor	Gaétan	7, F	2007-02-06
124428	Morin	Grégoire	1A	2007-02-09

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
152736	Ng-Kan	Geneviève Karine	6	2007-02-14
161931	Paquet	Nancy	7	2007-02-06
126043	Parent	Rita	7	2007-01-31
144429	Parent	Caroline	7	2007-02-05
136601	Plouffe	Daniel	6	2007-02-09
141315	Potvin	Manon	2A	2007-02-14
166428	Rioux	Denis	1A	2007-02-14
128963	Rives	Sylvia	7	2007-02-06
172395	Robillard	Suzanne	1B	2007-02-12
158139	Rondeau	Colette	4A	2007-02-14
130187	Salvatore	Lucia	7	2007-01-31
168086	Samson	Stéphane	7	2007-01-30
146752	Sanschagrin	Josée	7	2007-02-05
136334	Sansoucy	Anie	7	2007-02-05
130859	Sidhu	Kiranjit	9	2007-01-31
130860	Sidhu	Parminder	9	2007-01-31
131202	Sossoyan	Lydia	7	2007-01-31
164043	Soufi	Fadi	7	2007-02-02
137437	St-Pierre	Lyne	6	2007-02-13
154731	Stringer	Lucie	4B	2007-02-08
166304	Tremblay	Pierre-Luc	1A	2007-02-14
159946	Vicentijevic	Michael	4B	2007-02-14
142877	Vyshynski	Catherine	6	2007-02-09

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces informations auprès du d'un agent d'information au :

Québec : (418) 525-0337

Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende mentionnée ci-haut pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
160772	Abbas	Mazen	1a	2007-02-01
169098	Abdul-Hadi	Nada	3b	2007-02-01
164159	Abecasis Levy	Gentilla	3b	2007-02-01
157441	Abellaoui	El Houcine	4b	2007-02-01
100016	Abesdris	Élie	1a	2007-02-01
170506	Aboukassim	Mohamed Saad	1a	2007-02-01
155027	Abran	Rose-Marie	1a	2007-02-01
169877	Abran	Sébastien	1b	2007-02-01
167885	Afanou	Comlan Djanta	1a	2007-02-01
153050	Agossou	Yolande	1a	2007-02-01
154595	Ahern	Marc-André	1a	2007-02-01
165369	Ahier	Martine	1a	2007-02-01
160122	Akzam	Aline	6	2007-02-01
165851	Al Sarraf	Ashraf	1a	2007-02-01
151351	Al-Shami	Mahmoud	1a	2007-02-01
164241	Alcorn	Jeffrey	1a	2007-02-01
168833	Alexander	Dale Elizabeth	4b	2007-02-01
164563	Alexandre	Evelyne	1a	2007-02-01
155580	Alexandre	Moché	1a	2007-02-01
100190	Allard	Ernest	2a	2007-02-01
142582	Allard	Hélène	4b	2007-02-01
152315	Allard	Jean-François	1b	2007-02-01
100203	Allard	Johanne	1a	2007-02-01
161032	Allard	Martin	1a	2007-02-01
166802	Allard	Maxime	5e	2007-02-01
100215	Allard	Michel	2c	2007-02-01
164522	Allard	Suzie	5e	2007-02-01
166266	Allemand	Olivier	3b	2007-02-01
153691	Als	Althea	1a	2007-02-01
146404	Amirault	Jean-Pierre	1a	2007-02-01
160540	Amrhar	Bahija	1a	2007-02-01
151734	Angelozzi	Diana	1a	2007-02-01
100339	Angers	Frédéric	1a	2007-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
100356	Ansary	Hosein	1a 2a	2007-02-01
150864	Antounian	Hampartsoum	1a	2007-02-01
153205	Appiah	Kouassi	1a	2007-02-01
164831	Appleby	Mathieu	1b	2007-02-01
100376	Applyrs	Guy-Michel	1a	2007-02-01
147128	Arbour-Makarios	Malorie	4a	2007-02-01
100408	Arcand	Céline	1a	2007-02-01
135668	Arcand	Daniel	4a	2007-02-01
100411	Arcand	Gilbert	1a	2007-02-01
100461	Ardouin	Yvan	1a	2007-02-01
169519	Arevalo Callejas	Diana Patricia	1b	2007-02-01
167134	Arguin	Frédéric	1a	2007-02-01
100490	Armishaw	Douglas Grant	1a	2007-02-01
138013	Armstrong	Stéphanie	4a	2007-02-01
164653	Arsenault	Carole	1a	2007-02-01
100527	Arsenault	Francoys	2a	2007-02-01
100568	Arseneault	Linda	4a	2007-02-01
100575	Arseneault	Rémi	1a 2a	2007-02-01
167886	Assa	Oboumou Grégoire	1a	2007-02-01
100600	Assayag	Joseph	2b	2007-02-01
100620	Asselin	Jean	1a 2a	2007-02-01
139753	Asselin	Kenneth	6	2007-02-01
144102	Asselin	Louise	5d	2007-02-01
100634	Asselin	Réjean	6	2007-02-01
100637	Asselin	Stéphane	1a 2a	2007-02-01
169762	Asselin	Véronique	1b	2007-02-01
162302	Athe	Guiteau	1a	2007-02-01
100661	Attalla	Roger	1a 3a	2007-02-01
142573	Aubin	Stéphane	4b	2007-02-01
136639	Aubry	Pierre	4a	2007-02-01
140039	Auclair	Christian	4a	2007-02-01
100745	Auclair	Jacques	1a 2a	2007-02-01
159425	Audet	Annie	1a 4b	2007-02-01
151803	Audet	Isabelle	1a	2007-02-01
100786	Audet	Jacques	6	2007-02-01
100787	Audet	Jacques	3a	2007-02-01
100791	Audet	Léandre	1a	2007-02-01
165808	Audet	Yannick	1b	2007-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
151477	Audet-Beaulieu	Nicolas	1a	2007-02-01
166564	Audette	André	1a	2007-02-01
100854	Auger	Michel	1a 2a	2007-02-01
100858	Auger	Pierre	5a	2007-02-01
160447	Auger	Simon	1a	2007-02-01
145549	Augustin	Jean-Pierre	1a	2007-02-01
100868	Augustin Viguier	Joseph	1b	2007-02-01
164249	Aumont	Frédéric	1a	2007-02-01
149836	Aussant	Sébastien	2c	2007-02-01
155748	Ayotte	Nathalie	1a 3b	2007-02-01
158457	Ayotte	Sylvie	4a	2007-02-01
100926	Ayotte	Yves	2a	2007-02-01
100929	Ayoub	George	2b	2007-02-01
166282	Ayoub	Alexander	1b	2007-02-01
163764	Bacalla	Divina	1a	2007-02-01
166630	Bah	Mamadou Dian	1a	2007-02-01
139922	Baillargeon	Roxane	3a	2007-02-01
166194	Baillargeon	Sonia	1a	2007-02-01
167557	Baillargeon-Vallée	Serge	1a	2007-02-01
167608	Bakkar	Ali	1b	2007-02-01
164405	Balde	Ibrahima	1a	2007-02-01
138598	Balthazard	Paul	1a	2007-02-01
164081	Bambara	Johanna	1a	2007-02-01
101048	Banga	Jasjit Singh	1a	2007-02-01
101060	Barabé	Louise	6	2007-02-01
160218	Barcelo	Jean	1a	2007-02-01
101112	Baribeau	Éric	1a	2007-02-01
161863	Barrette	Robert	1a	2007-02-01
170091	Barrionuevo	Luis Alberto	1a	2007-02-01
141046	Barry	Patrick	1a	2007-02-01
155085	Barré	Martin	1a	2007-02-01
101219	Barten	Simon	4a	2007-02-01
101222	Barth	Barry	1a	2007-02-01
101240	Bassila	Jay	5a	2007-02-01
101248	Bastien	Danielle	5b	2007-02-01
101252	Bastien	Gabriel	1a	2007-02-01
142968	Bastien	Ginette	3a	2007-02-01
101256	Bastien	Jean	1a 2a	2007-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
166742	Bata	Nicolae	1a	2007-02-01
169520	Bates	Benoit	1b	2007-02-01
101277	Baudart	Jean-Gaston	1a 2b	2007-02-01
161194	Bayo	Eduardo	5e	2007-02-01
168308	Bazinet	Danielle	4b	2007-02-01
101296	Bazinet	Gilles	1a	2007-02-01
101330	Beauchamp	Gilles	2c	2007-02-01
163973	Beauchemin-Cornelissen	Louise	1a	2007-02-01
136927	Beaudin	Bernard	4a	2007-02-01
155510	Beaudoin	Axelle	3b	2007-02-01
162656	Beaudoin	Nadia	4b	2007-02-01
101494	Beaudoin	Serge	4a	2007-02-01
101496	Beaudoin	Stéphane	1a 2a	2007-02-01
101510	Beaudry	Claude	1a 2a	2007-02-01
101511	Beaudry	Daniel	1a	2007-02-01
101529	Beaudry	Michel	1a 2a	2007-02-01
167990	Beaulieu	Alexandra	1b	2007-02-01
166392	Beaulieu	Allen A	1a	2007-02-01
151902	Beaulieu	Bertin	1a	2007-02-01
163226	Beaulieu	Chantal	6	2007-02-01
101573	Beaulieu	Fernand	1a 2a 6	2007-02-01
101575	Beaulieu	France	6	2007-02-01
101583	Beaulieu	Gilles	6	2007-02-01
149974	Beaulieu	Jean-François	3b	2007-02-01
163712	Beaulieu	Jonathan	1a	2007-02-01
164096	Beaulieu	José	1a	2007-02-01
101614	Beaulieu	Laury	2a	2007-02-01
166817	Beaulieu	Marie-Michelle	3b	2007-02-01
136737	Beaulieu	Maryse	5d	2007-02-01
164273	Beaulieu	Pierre	1a	2007-02-01
153627	Beaulieu	Sophie	6	2007-02-01
101544	Beaulé	Martin	1a 2b	2007-02-01
165604	Beaumont	Christian	5e	2007-02-01
148628	Beaumont	Christine	6	2007-02-01
101719	Beaupré	Monic	1a 2a	2007-02-01
101722	Beaupré	Richard	2a	2007-02-01
167865	Beaupré-Odorico	Debbie	1a	2007-02-01
101730	Beauregard	Denis	4a	2007-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
101733	Beauregard	François	1a	2007-02-01
101736	Beauregard	Jean-Claude	6	2007-02-01
169273	Beauséjour	Denis	3b	2007-02-01
168463	Béchar	Guillaume	1a	2007-02-01
169050	Bédard	Benoît	1a	2007-02-01
101819	Bédard	Danielle	5d	2007-02-01
101835	Bédard	Ginette	6	2007-02-01
101841	Bédard	Julie	1a	2007-02-01
162229	Bédard	Mélanie	4c	2007-02-01
101887	Bédard Rochon	Lise	3a	2007-02-01
151096	Bégin	André	1a	2007-02-01
151191	Bégin	André	1a	2007-02-01
157204	Bégin	Bernard	1a	2007-02-01
146380	Bégin	Guy	1a	2007-02-01
101926	Bégin	Odette	2a	2007-02-01
167889	Bégin	Sandy	1a	2007-02-01
157886	Bégin	Valérie	3b	2007-02-01
159907	Belahcen	Amine	1a 3b	2007-02-01
162504	Bélair	Diane	1a	2007-02-01
101944	Bélair	Lucien	1a	2007-02-01
150544	Belateche	Samia	4b	2007-02-01
101988	Bélanger	André	2b	2007-02-01
101996	Bélanger	Annie	2a	2007-02-01
102000	Bélanger	Bertrand	1a 2b	2007-02-01
102006	Bélanger	Brigitte	1a	2007-02-01
102027	Bélanger	Claudette	1b	2007-02-01
146233	Bélanger	Martin	1a 2a	2007-02-01
159365	Bélanger	Martin	2c	2007-02-01
139271	Bélanger	Michel	5d	2007-02-01
102130	Bélanger	Micheline	3a	2007-02-01
144315	Bélanger	Patrick	4a	2007-02-01
167818	Bélanger	Pierre	1a	2007-02-01
165725	Bélanger	Stéphanie	1b	2007-02-01
135133	Bélanger	Yann	1b	2007-02-01
167379	Bélanger-Bourgoin	Charles	1b	2007-02-01
168665	Bélanger-Pouliot	Elsie	1a	2007-02-01
169709	Belhumeur	Albert	1a	2007-02-01
166305	Belkacem	Ahmed	1b	2007-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
102266	Bell	John-Charles	4a	2007-02-01
164834	Bellamy	Stéphane	1a	2007-02-01
158975	Bellavance	Claude	1a	2007-02-01
102302	Bellemare	Alain	1a 2b	2007-02-01
102311	Bellemare	Gilles	1a 4a	2007-02-01
102310	Bellemare	Gérard	1a	2007-02-01
165771	Bellemare	Kim	5e	2007-02-01
169657	Bellemare	Pascal	1b	2007-02-01
102335	Bellerive	Martin	4a	2007-02-01
166589	Belley	Daniel	5a	2007-02-01
102357	Belley	Diane	4a	2007-02-01
162703	Belley	Jean-David	3b	2007-02-01
167225	Belley	Nicolas	1a	2007-02-01
145834	Bellier	Nicolas	1a	2007-02-01
102389	Belzile	Gaston	2b	2007-02-01
167097	Bénard	Elise	1a	2007-02-01
145329	Ben Tounes	Mohamed Ghazi	1a	2007-02-01
170641	Bencherif Ouedrhiri	Mohammed	1a	2007-02-01
102430	Benkiran	Zineb	1a 2a	2007-02-01
161396	Benmerar	Amirouche	4b	2007-02-01
166350	Benoit	Monique	1a	2007-02-01
102460	Benoit	Richard	2b	2007-02-01
167245	Benoît	Claude	1a	2007-02-01
165113	Bérard	Dominic	1a	2007-02-01
139882	Bérard	Valérie	1a	2007-02-01
160533	Berberi	Yves	5a	2007-02-01
102485	Bercier	Serge	4a	2007-02-01
167007	Bercier-Landriault	Phanie	4a	2007-02-01
142316	Bergeron	Alain	1a 6	2007-02-01
162179	Bergeron	Geneviève	1a	2007-02-01
102561	Bergeron	Jean-Pierre	5a	2007-02-01
168309	Bergeron	Josianne	1b	2007-02-01
102597	Bergeron	Marie-Paule	6	2007-02-01
147972	Bergeron	Mark Stephen	1a	2007-02-01
135260	Bergeron	Martine	6	2007-02-01
168898	Bergeron	Natacha	1b	2007-02-01
166663	Bergeron	Steeve	1b	2007-02-01
102530	Bergeron	Éric	2a	2007-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
165083	Bernadet	Guy	1a	2007-02-01
102677	Bernard	Denise	3b	2007-02-01
157316	Bernard	Frank	1a	2007-02-01
102683	Bernard	Gaston	4a	2007-02-01
166957	Bernard	Hélène	1b	2007-02-01
102691	Bernard	Jean-Pierre	1a 2a	2007-02-01
170527	Bernard	Maryse	1b	2007-02-01
147247	Bernard	Nathalie	1a	2007-02-01
102756	Bernier	Caroline	6	2007-02-01
167924	Bernier	Caroline	3b	2007-02-01
165663	Bernier	Claude	4a	2007-02-01
141411	Bernier	Francine	4b	2007-02-01
164001	Bernier	Jean-François	1a	2007-02-01
102812	Bernier	Louise	1a 4a	2007-02-01
141030	Bernier	Louise	4c	2007-02-01
169473	Bernier	Pierre	D	2007-02-01
102838	Bernier	Réal	2b	2007-02-01
102859	Berthelot	Charles	1a	2007-02-01
102920	Bertrand	François	1a 2a 3a A	2007-02-01
102923	Bertrand	Jean	6	2007-02-01
135577	Bertrand	Judith	4a	2007-02-01
167552	Bertrand-Robitaille	Antoine	1b	2007-02-01
102972	Bérubé	Colette	1a	2007-02-01
103024	Bérubé	Colette	2a	2007-02-01
166833	Bérubé	Jérôme	1a	2007-02-01
139894	Bérubé	Myriamme	3b	2007-02-01
103035	Besner	Judy	4a	2007-02-01
148806	Besselle	Martin	5d	2007-02-01
168271	Biakabutuka	Beya	1a	2007-02-01
103100	Biduk	Roger	1a 2a	2007-02-01
165256	Bienvenu	Lilianne	3b	2007-02-01
103114	Bigaouette	Guy	1a	2007-02-01
141454	Bigelow	William	1a	2007-02-01
162282	Bik	Dara Vuthy	1a	2007-02-01
103138	Bilodeau	Carole	6	2007-02-01
151268	Bilodeau	Denis	1a	2007-02-01
103146	Bilodeau	Doric	2a	2007-02-01
103151	Bilodeau	Frédéric	2a	2007-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
168310	Bilodeau	Geneviève	1a	2007-02-01
170032	Bilodeau	Janie	3b	2007-02-01
103164	Bilodeau	Jean-Louis	1a 2a	2007-02-01
165148	Bilodeau	Lyne	1a	2007-02-01
169767	Bilodeau	Nancy	1b	2007-02-01
165356	Bilodeau	Nathalie	3b	2007-02-01
103182	Bilodeau	Paul Henri	1a	2007-02-01
103184	Bilodeau	Pierre	4a	2007-02-01
103191	Bilodeau	Rock-Robert	1a 2a	2007-02-01
103193	Bilodeau	Roger	1a A	2007-02-01
103219	Binette	Danielle	1a	2007-02-01
152864	Biron	Carol	1a	2007-02-01
147412	Biron	Daniel	1a	2007-02-01
103248	Bisailon	Jean	3a	2007-02-01
160479	Bisson	François	1a	2007-02-01
153769	Bisson	Isabelle	6	2007-02-01
144289	Bisson	Jean-François	1b	2007-02-01
103264	Bisson	Éric	2a	2007-02-01
169702	Bissonnette	Edith	1b	2007-02-01
103322	Black	Léon	1a	2007-02-01
103333	Blackburn	Gabriel	1a 2a	2007-02-01
103349	Blain	Gaston	1a D	2007-02-01
158712	Blain	Geneviève	4b	2007-02-01
157087	Blais	Julia	2b	2007-02-01
167380	Blais	Martin	1a	2007-02-01
169592	Blais	Yvan	1a	2007-02-01
103481	Blanchet	Guy	1a 6	2007-02-01
151423	Blanchette	Anie	4b	2007-02-01
103504	Blanchette	Gilles	2a	2007-02-01
169958	Blanchette	Karine	1a	2007-02-01
163815	Blanchette	Yann	1a	2007-02-01
166591	Blier	Steve	1a	2007-02-01
168343	Blouin	Bernard	1a	2007-02-01
149040	Blouin	Julie	6	2007-02-01
148599	Blouin	Nancy	4b	2007-02-01
165599	Blouin	Nathalie	1a	2007-02-01
169157	Blouin	Nathalie	1b	2007-02-01
130687	Blouin-Séguin	Ginette	1a	2007-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
164188	Bluteau	Enrico	1a	2007-02-01
165878	Bléfari	Martine	1a	2007-02-01
159146	Bodi	Cheryl	4a	2007-02-01
159145	Bodi	Stéphanie	4a	2007-02-01
103627	Bognar	Maria	4a	2007-02-01
168658	Boies	Chantal	4b	2007-02-01
166403	Boilard	Marie-Christine	3b	2007-02-01
103654	Boileau	Serge	2a	2007-02-01
167397	Boily	Alexandre	1a	2007-02-01
167704	Boily	Edith	4b	2007-02-01
170085	Boily	Luc	1a	2007-02-01
169004	Boily	Tom	1a	2007-02-01
169690	Bois	Robert	1a	2007-02-01
158994	Boissonneault	Manon	1a	2007-02-01
103741	Boisvert	André	6	2007-02-01
163320	Boisvert	Lorraine	4a	2007-02-01
103773	Boisvert	Lyne	1a	2007-02-01
169015	Boivin	Daniel	1a	2007-02-01
156303	Boivin	Johanne	1a	2007-02-01
103866	Boivin	Robert	2a	2007-02-01
103869	Boivin	Roland	1a	2007-02-01
158963	Bokobza	Fabrice	1a	2007-02-01
161883	Bolap-Madom	Arnaud Brice	1a	2007-02-01
152638	Bolduc	Chantal	1a	2007-02-01
170033	Bolduc	Diane	3b	2007-02-01
103897	Bolduc	François	1a	2007-02-01
161728	Bolduc	Ghislaine	4a	2007-02-01
157334	Bolduc	Jacinthe	4a	2007-02-01
103938	Bolduc	Patrick	1a 2a	2007-02-01
168187	Bolduc	Vincent	1b	2007-02-01
136817	Bombardier	Annie	5d	2007-02-01
103961	Bombardier	Lyne	4a	2007-02-01
169188	Bombardier	Manon	5e	2007-02-01
104001	Bonneau	Normand	1a 3a	2007-02-01
152104	Boparai	Inderjit Kaur	1a	2007-02-01
104027	Bordeleau	Gilles	2a	2007-02-01
104037	Bordua	Jean	1a	2007-02-01
152025	Borno	Leyka	3b	2007-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
141845	Bossy	Gorden	5e	2007-02-01
104061	Bossé	Claude	2b	2007-02-01
104065	Bossé	Ginette	1a 2a	2007-02-01
159660	Bossé	Jean-François	1a	2007-02-01
104093	Bouchard	André	2a	2007-02-01
169651	Bouchard	Bruno	1a	2007-02-01
139627	Bouchard	Catherine	5d	2007-02-01
104129	Bouchard	Denis	2a	2007-02-01
150226	Bouchard	France	5b	2007-02-01
170442	Bouchard	Isabelle	1b	2007-02-01
104182	Bouchard	Johanne	6	2007-02-01
144441	Bouchard	Johanne	1a	2007-02-01
139159	Bouchard	Line	5d	2007-02-01
104187	Bouchard	Lise	2a	2007-02-01
169016	Bouchard	Marie-Claude	1b	2007-02-01
154388	Bouchard	Marie-Josée	1a	2007-02-01
170015	Bouchard	Nicolas	1a	2007-02-01
104243	Bouchard	Réal	4a	2007-02-01
163421	Bouchard	Yannick	1a	2007-02-01
164493	Boucher	Armande	1a	2007-02-01
168403	Boucher	Chad	1a	2007-02-01
104314	Boucher	Éliane	1a 2a	2007-02-01
156415	Boucher	Ghislain	5e	2007-02-01
104337	Boucher	Jean	6	2007-02-01
104338	Boucher	Jean-Claude	2a	2007-02-01
104379	Boucher	Paul	2b	2007-02-01
104382	Boucher	Pierre	1a 2a	2007-02-01
104314	Boucher	Éliane	1a 2a	2007-02-01
169739	Boudreau	Caroline	1a	2007-02-01
104453	Boudreau	Stanton	1a	2007-02-01
163987	Boudreau	Stéphane	4b	2007-02-01
139256	Boudreau Beaulne	Dorine	5a	2007-02-01
159933	Boudreault	Lilie	1a	2007-02-01
104481	Boudreault	Maxime	1a	2007-02-01
104484	Boudreault	Réal	1a	2007-02-01
104496	Bouffard	Alain	1a	2007-02-01
152177	Bougie	Micheline	1a	2007-02-01
168670	Bougourzi	Walid	1b	2007-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
104532	Bouillon	Serge	2a	2007-02-01
161000	Boulangier	André	1a	2007-02-01
157905	Boulangier	Marjolaine	4b	2007-02-01
135358	Boulet	Claude	2a	2007-02-01
151545	Boulé-Payette	Marisol	4a	2007-02-01
164969	Boungou	Thez Lephete Clarys	1a	2007-02-01
163077	Bourassa	Isabelle	3b	2007-02-01
147662	Bourassa	Marie-Caroline	1a	2007-02-01
104660	Bourbeau	Réjean	2a	2007-02-01
167874	Bourbel	Abdellah	1a	2007-02-01
169010	Bourdon	Sylvain	1a	2007-02-01
104713	Bourgeault	Bernard	4a	2007-02-01
104716	Bourgeault Ayotte	Pauline	1a 2a	2007-02-01
104720	Bourgeois	Charles	1a	2007-02-01
104724	Bourgeois	Guy	2a	2007-02-01
163753	Bourgeois	Julie	2b	2007-02-01
159035	Bourque	Doris	3b	2007-02-01
168330	Bourque	Jean-Sébastien	1a	2007-02-01
104795	Bourque	Marc Émile	1a 2a	2007-02-01
104800	Bourque	Nathalie	2a	2007-02-01
104815	Bourret	Gaétan	1a 2c	2007-02-01
104829	Bousquet	Jean-Maurice	2a	2007-02-01
153432	Boutet	Nathalie	1a	2007-02-01
151575	Bouthillier	Céline	4b	2007-02-01
149598	Bouthillier	Isabelle	6	2007-02-01
104893	Boutin	Marie-Claire	1a	2007-02-01
157399	Boutin	René	1b	2007-02-01
104909	Boutin	Rosaire	1a	2007-02-01
168437	Bouzir	Anis	1a	2007-02-01
170509	Bouziri	Jalel	1a	2007-02-01
167671	Boyer	Marie-Christine	3b	2007-02-01
161934	Bradette	Jocelyn	4b	2007-02-01
165216	Brassard	Alexandre	1a	2007-02-01
168535	Brassard	Marc	1a	2007-02-01
165117	Brassard	Sandra	1a	2007-02-01
164097	Brassard	Steeve	1a	2007-02-01
169764	Brault	Maxime	1b	2007-02-01
150359	Bray	Martin	1a	2007-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
105069	Brazeau	Maurice	1a	2007-02-01
146056	Breton	Manon	1a 6	2007-02-01
164414	Breton	Mario	1a	2007-02-01
105102	Breton	Émilien	1a	2007-02-01
166505	Briand	Patrick	1a	2007-02-01
157688	Briggs	Brenda Lynn	3b	2007-02-01
168753	Brillon	Robert	1a	2007-02-01
146364	Brillon	Yvon	1a	2007-02-01
146072	Brisson	Caroline	4b	2007-02-01
169091	Brière	Dominic	1a	2007-02-01
167742	Brière	Mélissa	1b	2007-02-01
169801	Brière	Nathalie	1a	2007-02-01
169946	Brochu	Annie	3b	2007-02-01
167254	Brochu	Caroline	1b	2007-02-01
163518	Brochu	Francis	1b	2007-02-01
105266	Brochu	Laurier	1a	2007-02-01
140237	Brochu	Nathalie	4b	2007-02-01
161399	Brochu	Nathalie	3b	2007-02-01
168344	Brochu	Pascal	1a	2007-02-01
148066	Brochu-Pelletier	Yves	3b	2007-02-01
166184	Brodeur	Alexis	1a	2007-02-01
105294	Brodeur	Luc	1a	2007-02-01
164644	Brodeur	Nathalie	1a	2007-02-01
165663	Bernier	Claude	4a	2007-02-01
148090	Brodeur	Pierre	1a	2007-02-01
105319	Brosseau	André	2a	2007-02-01
150908	Brouillard	Josée	1a	2007-02-01
105354	Brouillet	Serge	2a	2007-02-01
148828	Brousseau	Diane	1a	2007-02-01
161775	Brown	Richard	1a	2007-02-01
105445	Brunelle	Lise	6	2007-02-01
167624	Brunet	Hélène	1b	2007-02-01
105495	Brunet	Pierre	1a 2a	2007-02-01
105510	Brunette	Jean-Marc	1a	2007-02-01
105515	Bruni	Enrico	2a	2007-02-01
105517	Brutus	Jorel	2a	2007-02-01
105539	Bui	Xuan Huy	1a 2a	2007-02-01
157895	Buisson	Steeve	1a	2007-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
164281	Bureau	Line	1a	2007-02-01
166295	Burey	Yvon	1b	2007-02-01
105586	Burgess	Derek	1a	2007-02-01
105595	Burns	Norman	1a 2a	2007-02-01
105598	Burrowes	John	1a	2007-02-01
105614	Bussière	Daniel	1a 2b D	2007-02-01
167962	Bustamante	Jocylyne	1a	2007-02-01
166827	Busuioac	Ion	1a	2007-02-01
167623	Buyalo	Ruslan Vasylyovych	1a	2007-02-01

3.4.5 Refus d'inscription d'une firme

Aucune information.

3.4.6 Cessations, radiations et suspensions des firmes inscrites

3.4.6.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

3.4.6.2 Conseillers en valeurs

Services Ponctuel Guardian

Interruption d'activités à titre de conseiller en valeurs de plein exercice, vu la cessation de cette activité.

3.4.6.3 Cabinets de services financiers

Aucune information.

3.4.6.4 Sociétés et représentants autonomes

Inscription	Nom du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500485	Jacques Tardif	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-02-08
500591	Paul Richard	Assurance de personnes	2007-02-08
501582	Francis Pergass	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-02-12

503455	Guy Valois	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-02-08
507020	Gérald Côté	Assurance de dommages	2007-02-08
507242	Carl A. La Mouri	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-02-08
507349	Danielle Roy Marinelli	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-02-08
507419	Pierre Roy	Assurance de personnes	2007-02-08
507426	André Matte	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-02-08
508437	Magdi Samaan	Assurance de personnes	2007-02-12
508441	Patrick Quessy	Planification financière	2007-02-08
508725	Gilles Beaulieu	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-02-08
509144	Raymond Bernard	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-02-13
509186	Claude Audet	Planification financière	2007-02-08
509189	Guy Rivest	Planification financière	2007-02-08
509573	Benoît Paré	Assurance de personnes	2007-02-08
509721	Stéphane Bourque	Planification financière	2007-02-14
509910	Daniel Rodrigue	Assurance de personnes Planification financière	2007-02-08
509934	Romain Audet	Planification financière	2007-02-08
510356	Ursula Grazyna Veck	Assurance de personnes	2007-02-08
510518	Claude Beaulieu	Assurance de personnes Planification financière	2007-02-08
510582	Stéphane Day	Planification financière	2007-02-08
510679	Dac Dung bui	Assurance de personnes	2007-02-12
511654	Cindy Ouellet	Assurance de personnes	2007-02-13
512084	Marisa Cobuzzi	Planification financière	2007-02-09

3.4.6.5 Représentants de cabinets de services financiers (*en vertu de l'article 218 de la LDPSF*)

Aucune information.

3.4.7 Suspensions et radiations des OAR

3.4.7.1 Membres de l'ACCOVAM

Aucune information.

3.4.7.2 Membres de la CSF

Aucune information.

3.4.7.3 Membres de la ChAD

Aucune information.

3.5 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires

Aucune information.

3.6.1 Autorité

Aucune information.

3.6.2 BDRVM

Aucune information.

3.6.3 OAR

Aucune information.

3.6.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.6.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, **plaignant** ;
c.

Chantal Ruel (La Sarre)

Courtier, intimée

Certificat no : 130002

Plainte no. 2006-04-02 (C)

LES FAITS REPROCHÉS

Au mois d'avril 2005, l'assurée a contacté M^{me} Chantal Ruel, courtier en assurance de dommages, afin d'obtenir une police d'assurance pour sa motocyclette. M^{me} Ruel lui aurait alors soumis une proposition pour une couverture d'assurance « tous risques » pour une prime de 530 \$, proposition que l'assurée a acceptée. Deux mois plus tard, n'ayant toujours pas reçu sa police d'assurance, l'assurée contacte le courtier et apprend qu'elle n'est pas assurée. Il est reproché à M^{me} Ruel de n'avoir procédé à aucune démarche auprès de l'assureur afin de faire émettre la police d'assurance pour la motocyclette de sa cliente, laissant cette dernière sans protection d'assurance pour la période du 22 avril au 22 juin 2005. Il lui est également reproché d'avoir confirmé à sa cliente que la prime d'assurance était de 530 \$ pour une couverture d'assurance « tous risques » alors qu'une telle protection n'était pas disponible auprès de l'assureur.

PLAINTÉ

La plainte comporte 2 chefs. Il lui est reproché d'avoir fait défaut de rendre compte à sa cliente et d'exécuter le mandat confié par cette dernière (chef 1) et d'avoir exercé ses activités professionnelles de façon négligente (chef 2).

DÉCISION

En date du 29 septembre 2006, suite à un plaidoyer de culpabilité sous les deux chefs d'infraction, le Comité de discipline a déclaré l'intimée coupable des chefs 1 et 2 de la plainte.

SANCTION

En date du 29 septembre 2006, le Comité de discipline a imposé à l'intimée des amendes totalisant 1 200 \$, le tout sans frais.

Comité de discipline
Présidé par M^e Patrick de Niverville

COMITÉ DE DISCIPLINE
CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

Canada

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Plainte no. : 2006-04-02 (C)

DATE : 29 septembre 2006

LE COMITÉ :	M ^e Patrick de Niverville M. Luc Bellefeuille, C. d'A.A., A.V.C. M. Philippe Legault, C.d'A.Ass.	Président Membre Membre
-------------	---	-------------------------------

CAROLE CHAUVIN, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

CHANTAL RUEL, courtier en assurance de dommages des particuliers

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

**ORDONNANCE DE NON ACCESSIBILITÉ, DE NON PUBLICATION ET DE NON DIFFUSION DE
L'AFFIDAVIT PRODUIT PAR L'INTIMÉE SOUS LA COTE I-1**

[1] Le 18 septembre 2006, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages se réunissait, par voie de conférence téléphonique, afin de procéder à l'audition de la présente plainte disciplinaire déposée contre l'intimée;

[2] Les infractions reprochées à l'intimée se lisent comme suit :

1. Entre le 22 avril 2005 et le 22 juin 2005, a fait défaut de rendre compte à sa cliente, Dame Nadia Salvail, et d'exécuter le mandat confié par cette dernière, en ne procédant à aucune démarche auprès de la compagnie d'assurance Jevco pour faire émettre un contrat d'assurance concernant une motocyclette de marque Kawasaki 2001, propriété de Nadia Salvail, créant ainsi un découvert de protection pendant toute cette période, le tout en contravention avec la Loi sur la distribution de produits et services financiers et le Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, notamment aux dispositions des articles 25, 26 et 37(4) dudit code.
2. Le ou vers le 22 avril 2005, a exercé ses activités professionnelles de façon négligente en conformant à sa cliente, Nadia Salvail, une prime de 530\$ pour une couverture d'assurance «tous risques» pour sa motocyclette Kawasaki 2001, alors qu'une telle protection n'était pas disponible auprès de la compagnie d'assurance Jevco, le tout en contravention avec la Loi sur la distribution de produits et services financiers et le Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, notamment aux dispositions de l'article 37 dudit code.

L'intimée s'est ainsi rendue passible pour les infractions ci-haut mentionnées des sanctions prévues à l'article 156 du Code des professions.

[3] Lors de l'audition, la syndic était représentée par M^e Jean-Pierre Morin, et l'intimée, par M^e Jean-Paul Morin;

[4] D'entrée de jeu, l'intimée, par la voie de son procureur, enregistra un plaidoyer de culpabilité;

[5] En conséquence, le Comité de discipline prit acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimée et procéda, séance tenante, à l'audition sur sanction, tel que requis par les deux parties;

I. Preuve sur sanction

[6] Pour la partie plaignante, l'administration de la preuve fut limitée au dépôt, de consentement, des pièces documentaires suivantes :

- P-1:** Attestation de qualité et fiche informatique de Chantal Ruel;
- P-2:** Plainte de Nadia Salvail à l'Autorité des marchés financiers en date du 6 juillet 2005;
- P-3:** Lettre de Marie Bélanger à Nadia Salvail en date du 24 janvier 2006 et réponses manuscrites de cette dernière accompagnées d'une chronologie des événements, et copies des polices émises par *Belairdirect*, en liasse;
- P-4:** Lettre de Carole Chauvin à Chantal Ruel en date du 1^{er} février 2006 et réponses de M^{me} Ruel accompagnées de 9 documents en annexe, en liasse;
- P-5:** Lettre de Marie Bélanger à France Poirier de *Belairdirect* en date du 24 janvier 2006;
- P-6:** Lettre du 15 février 2006 de David Aird de *Belairdirect* accompagnée des déclarations solennelles de France Poirier et réponses aux questions contenues dans la lettre du 24 janvier et copie complète du dossier des assurés, en liasse;

P-7: Lettre de Marie Bélanger à Diane Asselin de Jevco en date du 24 janvier 2006 et réponses manuscrites de cette dernière accompagnées de copies de télécopies et proposition concernant Nadia Salvail, en liasse;

P-8: Quittance de Nadia Salvail en date du 17 mars 2006 et copie de chèque de Assurance E.M. Bégin au montant de 1 000 \$ reçu de Mario Bégin, en liasse;

[7] Pour sa part, l'intimée a produit sous la cote **I-1** un affidavit détaillé décrivant sa version des faits et une série de circonstances atténuantes justifiant, à son avis, la clémence du Comité;

[8] À la demande du procureur de l'intimée et de consentement avec le procureur de la syndic, le Comité a prononcé une ordonnance de non accessibilité, de non publication et de non diffusion de l'affidavit **I-1**, ainsi que de tous les renseignements y contenus;

[9] Sans entrer dans les détails de ce document, lequel est protégé par une ordonnance suivant l'article 142 du *Code des professions*, qu'il nous soit permis de mentionner qu'au moment des infractions reprochées, l'intimée vivait une situation familiale particulièrement difficile et tragique pour elle-même et ses deux enfants;

[10] Cette situation dramatique a fait en sorte qu'elle n'a pas assuré un suivi adéquat de ses dossiers, vu son manque de concentration dans son travail;

II. Représentations sur sanction

[11] Les parties, d'un commun accord, suggèrent les sanctions suivantes, soit 600\$ par chef d'accusation;

[12] Par contre, il n'y a pas d'entente concernant le paiement des frais, l'intimée soumettant qu'elle ne devrait pas être condamnée au paiement des frais vu sa collaboration à l'enquête de la syndic et au processus disciplinaire;

[13] De plus, le procureur de l'intimée requiert un délai pour le paiement des amendes au motif que sa cliente agit comme seul soutien de famille;

I. Analyse et décision

A. Les faits reprochés

[14] Essentiellement, la plainte reproche à l'intimée d'avoir fait défaut d'exécuter le mandat confié par sa cliente, et d'avoir exercé ses activités professionnelles de façon négligente dans le même dossier;

B. Les circonstances aggravantes et atténuantes

[15] Parmi les facteurs objectifs et aggravants dans le présent dossier, le Comité retiendra les suivants :

- La gravité objective des infractions;
- L'absence de protection d'assurance durant deux (2) mois, soit du 22 avril au 22 juin 2005;

[16] Parmi les circonstances atténuantes qui militent en faveur de l'intimée et de la recommandation commune, le Comité retiendra les suivantes :

- L'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité, dès la première occasion;
- L'absence d'intention malhonnête;
- Le repentir de l'intimée tel que clairement exprimé dans son affidavit déposé sous la cote I-1;
- La compensation financière versée à la cliente (pièce P-8);
- La situation familiale particulièrement tragique que vivait l'intimée au moment des faits reprochés;
- La collaboration de l'intimée à l'enquête de la syndic;
- L'absence d'antécédents disciplinaires;
- Le caractère isolé des infractions;

C. Sanctions

[17] Après analyse de la preuve et en tenant compte de tous les facteurs pertinents au présent dossier, le Comité considère que la recommandation commune des parties constitue une sanction juste et raisonnable;

[18] Quant aux frais, les circonstances très particulières de la présente affaire justifient que la condamnation soit sans frais;

[19] Pour les mêmes motifs, un délai de douze (12) mois sera accordé à l'intimée pour acquitter le montant des amendes, lesquelles devront être payées en douze (12) versements égaux et consécutifs de 100\$;

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimée

DÉCLARE l'intimée coupable des deux infractions reprochées;

EMET une ordonnance de non accessibilité, de non publication et de non diffusion de l'affidavit produit sous la cote **I-1** et de tous les renseignements y contenus;

IMPOSE à l'intimée les sanctions suivantes :

Chef no. 1 : une amende de 600\$;

Chef no. 2 : une amende de 600\$;

LE TOUT, sans frais;

ACCORDE à l'intimée un délai de douze (12) mois pour payer le montant des amendes, lesquelles devront être acquittées à raison de douze (12) versements égaux et consécutifs de 100\$ débutant le trentième jour suivant la signification de la présente décision.

M^e Patrick de Niverville
Président du Comité de discipline

M. Luc Bellefeuille, C. d'A.A., A.V.C.
Membre du Comité de discipline

M. Philippe Legault, C.d'A. Ass.
Membre du Comité de discipline

M^e Jean-Pierre Morin, procureur de la syndic

M^e Jean-Paul Morin, procureur de l'intimée

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, **plaignant** ;
c.

Ghislain Duclos (Asbestos)

Courtier, intimé

Certificat no : 111078

Plainte no 2006-08-01 (C)

LES FAITS REPROCHÉS

Monsieur Ghislain Duclos, courtier en assurance de dommages, a fait l'objet d'une enquête au syndic dans le cadre de laquelle celui-ci lui a demandé de lui fournir certaines informations et documents.

M. Duclos n'aurait toutefois pas donné suite aux nombreuses correspondances du syndic. Plus particulièrement, il n'aurait pas répondu à une lettre concernant le dossier d'une de ses clientes, aurait refusé de clarifier des réponses identifiées, aurait refusé de donner des réponses à des questions spécifiquement indiquées, aurait refusé de transmettre sans motif des documents requis et manquants, aurait fait défaut de transmettre une déclaration solennelle expliquant sa version des faits et, enfin il n'aurait pas rempli et fourni une déclaration relative aux documents remis.

PLAINTÉ

La plainte comporte 1 chef. Il lui est reproché d'avoir fait défaut de répondre à toute correspondance du syndic constituant ainsi une entrave à l'enquête de ce dernier (chef 1).

DÉCISION

En date du 30 octobre 2006, suite à un plaidoyer de culpabilité, le Comité de discipline a déclaré l'intimé coupable du chef d'infraction.

SANCTION

En date du 30 octobre 2006, le Comité de discipline a imposé à l'intimé une amende de 1 000\$ et le paiement des frais et déboursés.

Comité de discipline
Présidé par M^e Patrick de Niverville

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

Canada

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Plainte no. : 2006-08-01 (C)

DATE : 30 octobre 2006

LE COMITÉ :	M ^e Patrick de Niverville	Président
	M. Jean W. Barry, C.d'A.A.	Membre
	M. Marc-Henri Germain, C. d'A.A.A.V.A.	Membre

CAROLE CHAUVIN, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

GHISLAIN DUCLOS, C. d'A.Ass.

Partie Intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 16 octobre 2006, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages se réunissait au siège social de la Chambre, à Montréal, afin de procéder à l'audition d'une plainte disciplinaire dont le seul chef d'accusation est ainsi libellé :

1. Depuis le 11 août 2006 et jusqu'au dépôt de la présente plainte, a fait défaut de répondre à une lettre du 21 juillet 2006 de M^{me} Carole Chauvin, syndic, dans le dossier de l'assurée Déménagement de Maisons Guertin inc., en refusant de clarifier des réponses identifiées, en refusant de donner des réponses à des questions spécifiquement indiquées, en refusant sans motif de transmettre des documents requis et manquants, de transmettre une déclaration solennelle expliquant sa version des faits et de remplir et fournir une déclaration relative aux documents remis, ledit défaut constituant ainsi une entrave à l'enquête du syndic, le tout en contravention avec le Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, notamment, les dispositions des articles 34 et 35 dudit code.

[2] La syndic était représentée par M^{re} Jean-Pierre Morin et l'intimé se représentait seul;

[3] D'entrée de jeu, l'intimé enregistra un plaidoyer de culpabilité et, séance tenante, le Comité le déclara coupable de l'unique chef d'accusation qui lui était reproché à ladite plainte;

I. Preuve sur sanction

[4] La syndic, par l'entremise de son procureur, déposa de consentement les pièces documentaires suivantes :

- P-1: Attestation de qualité et fiche informatique de M. Ghislain Duclos;
- P-2: Lettre de Carole Chauvin par XPRESSPOST en date du 21 juillet 2006 accompagnée de la lettre réponse de Ghislain Duclos en date du 18 juillet 2006 et annotations et preuve de réception en date du 24 juillet 2006, en liasse;
- P-3: Copie de la lettre réponse de Ghislain Duclos en date du 18 juillet 2006 et pièces transmises, en liasse;
- P-4: Lettre de rappel de Carole Chauvin à Ghislain Duclos par EXPRESSPOST en date du 14 juillet 2006 et preuve de réception en date du 20 juillet 2006;
- P-5: Résumé de conversation téléphonique avec M. Duclos des 6 juin et 4 juillet 2006, en liasse;
- P-6: Lettre de rappel de M^e Karine Lizotte, enquêteur adjoint, à Ghislain Duclos par XPRESSPOST en date du 18 mai 2006 et preuve de réception en date du 19 mai 2006;
- P-7: Lettre de Carole Chauvin à Ghislain Duclos en date du 25 avril 2006;
- P-8: Résumés de conversations téléphoniques et messages laissés par Carole Chauvin les 20 et 24 avril 2006;

[5] M^e Morin, procéda alors à faire un court résumé des faits à l'origine de la plainte, tout en soulignant au Comité que la syndic avait finalement obtenu réponse à ses questions, ainsi que les documents requis pour compléter son enquête;

[6] Quant à l'intimé, après avoir été dûment assermenté, ce dernier déclara au Comité :

- 1) Que depuis les dernières années, il vivait une situation familiale particulièrement difficile, sa mère ayant été hospitalisée durant cinq mois pour ensuite décéder au cours de l'année 2004, et il devait, en même temps, s'occuper de son père, lequel est presque aveugle;
- 2) Que durant la même époque, il était en pleine réorganisation de ses deux bureaux, le premier étant situé à Asbestos, et le deuxième, à Sherbrooke. Il a finalement vendu celui de Sherbrooke et il a pris une participation majoritaire dans celui d'Asbestos;
- 3) Qu'au moment où il a repris le contrôle de son bureau d'Asbestos, il a dû procéder à une réorganisation majeure de sa firme, reprenant en main une situation difficile suite au rachat des parts de ses associés. D'ailleurs, il a changé trois fois de système informatique pour finalement être en mesure de reprendre le contrôle administratif de son bureau;

[7] Bref, il reconnaît avoir fait preuve de procrastination mais principalement en raison du fait qu'à chaque fois qu'il devait réviser ce dossier et se mettre à la recherche des documents, cela lui rappelait des mauvais souvenirs de cette époque;

[8] Aujourd'hui, il reconnaît l'importance de répondre au syndic de la Chambre et, d'ailleurs, avant de se présenter devant le Comité, il a rencontré, au début du mois d'octobre, la syndic et lui a fourni toutes les explications nécessaires et lui a remis tous les documents requis afin de compléter son enquête;

[9] Enfin, il termine son témoignage en soulignant que son client ne s'est jamais plaint de son travail, que la plainte origine de la compagnie d'assurance ING avec laquelle il avait un différend à l'époque;

II. Représentations sur sanction

A. Par la syndic

[10] Dans le présent dossier, M^e Morin suggère une amende de 1,000\$ plus les déboursés usuels en semblable matière;

[11] À l'appui de sa suggestion, il fournit une série de décisions disciplinaires dans lesquelles on a imposé des sanctions allant de la simple réprimande jusqu'à des amendes de 2,000\$, soit les décisions suivantes :

- Chapdelaine, dossier no. 2004-12-02 (C) : une réprimande

- Larosée, dossier no. 1999-05-02 (C) : une amende de 600\$
- Angelone, dossier no. 2004-01-03 (C) : une amende de 1,000\$
- Lambert, dossier no. 2000-01-04 (C) : une amende de 2,000\$
- Slimani, dossier no. 2003-09-03 (C) : une amende de 2,000\$

[12] Dans les circonstances, vu les difficultés personnelles de l'intimé et en s'appuyant sur l'affaire *Cloutier c. Ingénieurs forestiers*¹, dans laquelle le Tribunal des professions a tenu compte du contexte particulier de la santé psychologique du professionnel comme un facteur particulièrement atténuant au moment de l'imposition de la sanction, M^e Morin estime qu'une amende de 1,000\$ rencontrera les objectifs de protection du public et reflétera, d'autre part, la gravité objective de l'infraction;

B. Par l'intimé

[13] L'intimé reconnaît la gravité objective de sa faute mais il demande au Comité de faire preuve de clémence par l'imposition d'une simple réprimande;

[14] À l'appui de ses prétentions il rappelle au Comité sa situation difficile et surtout le fait qu'il a finalement rencontré la syndic afin de répondre à toutes ses questions, en plus de lui fournir tous les documents requis;

III. Analyse et décision

A. Les faits reprochés

[15] L'infraction consistant à entraver la syndic dans le cadre des fonctions qui lui sont dévolues par la loi constitue une infraction dont la gravité objective ne fait plus aucun doute puisque le pouvoir d'enquête du syndic constitue la pierre d'assise du système professionnel²;

[16] D'ailleurs, la gravité objective particulièrement élevée de ce genre d'infraction a été reconnue à de nombreuses reprises par le Tribunal des professions³;

[17] Dans le même ordre d'idée, la jurisprudence produite par la syndic souligne très clairement la gravité d'un tel geste;

¹ 2004 Q.C.T.P. 036;

² *Pharmascience inc. c. Binet*, [2006] C.S.C. 48;

³ *Administrateurs agréés c. L'Écuyer*, [2005] Q.C.T.P. 38;
Baran c. Comeau, 1999 Q.C.T.P. 039;
Michaud c. Médecins, [1994] D.D.C.P. 256 (T.P.);
Bond c. Pharmaciens, D.D.E. 86D-145 (T.P.);
Simoni c. Podiatres, (2002) Q.C.T.P. 091;

[18] À cet égard, qu'il nous soit permis d'en citer certains extraits, soit :

- Larosée, dossier no. 1999-05-02 (C) :

«Le défaut de répondre au syndic a toujours été considéré par notre comité comme étant une faute grave et le comité a rendu des sanctions plus sévères que celle qui nous est proposée. Toutefois, dans le cas qui nous est soumis, l'intimé a proposé, comme c'est son droit, une objection en droit quant au bien-fondé de la plainte. Évidemment, nous n'avons pas à lui en tenir rigueur.

À la suite de notre décision sur la culpabilité, l'intimé a répondu.» (p. 1)

- Lambert, dossier no. 2000-01-04 (C) :

«Le défaut de répondre aux membres du comité de surveillance ou au syndic constitue une faute excessivement grave et est toujours considéré comme tel par les comités de discipline. En effet, le service de surveillance et le département du syndic sont essentiellement voués à la protection du public. Refuser de répondre à leurs demandes dans le délai imparti paralyse les fonctions de ces départements et empêche ces derniers d'exercer leur rôle de protection du public.» (p. 2)

- Angelone, dossier no. 2004-01-03 (C) :

«[2] Notre comité a toujours été très sévère pour le défaut de répondre ou le fait de répondre dans un délai inacceptable aux demandes du syndic;

[3] Il faut rappeler que le syndic est la personne la plus importante de l'organisation professionnelle car c'est elle qui, par son intervention, peut corriger les lacunes des membres et ainsi s'acquitter de la lourde tâche de la protection du public. Le défaut de répondre paralyse le syndic dans son action.» (p. 1)

[19] À la lumière des ces décisions, de même que celles du Tribunal des professions⁴, la gravité objective très élevée de cette infraction ne fait pas l'ombre d'un doute et, en conséquence, le Comité devra en tenir compte pour l'imposition de la sanction;

[20] Enfin, la Cour suprême, dans l'affaire *Pharmascience inc. c. Binet*, 2006 C.S.C. 48, rappelait l'obligation pour les professionnels et même pour les tiers de collaborer à l'enquête du syndic, sous peine de sanction;

⁴ Op. cit., notes 2 et 3;

B. Le plaidoyer de culpabilité

[21] Parmi les facteurs atténuants dont le Comité devra tenir compte, il y a lieu tout de même de souligner le plaidoyer de culpabilité de l'intimé, lequel fut enregistré dès la première date d'audition⁵;

C. Les circonstances aggravantes et atténuantes

[22] Parmi les facteurs objectifs et particulièrement aggravants dont le Comité tiendra compte, soulignons les suivants :

- La gravité objective de l'infraction;
- La mise en péril de la protection du public par la négligence de l'intimé de répondre aux demandes de la syndic;

[23] Parmi les circonstances atténuantes qui militent en faveur de l'intimé, soulignons les suivantes :

- L'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité, dès la première occasion;
- L'absence d'antécédents disciplinaires;
- Le repentir et la prise de conscience du professionnel, lequel a fini par répondre à la syndic et lui a fourni tous les documents requis;

IV. Conclusion

[24] En soupesant les circonstances aggravantes et atténuantes de la présente affaire et en tenant compte des gestes positifs posés par l'intimé, le Comité imposera une amende de 1,000\$, tel que suggéré par la syndic, vu la gravité objective incontournable de l'infraction d'entrave au travail du syndic;

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé;

DÉCLARE l'intimé coupable du seul et unique chef d'accusation qui lui est reproché dans la présente plainte;

IMPOSE à l'intimé une amende de 1,000\$;

⁵ *Chauvin c. Chapdelaine*, dossier no. 2004-12-02 (C), décision du 12 septembre 2005;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés;

ACCORDE à l'intimé un délai de 60 jours pour acquitter le montant de l'amende et des déboursés calculé à compter de la signification de la présente décision;

M^e Patrick de Niverville
Président du Comité de discipline

M. Jean W. Barry, C.d'A.A.
Membre du Comité de discipline

M. Marc-Henri Germain, C. d'A.A.A.V.A.
Membre du Comité de discipline

M^e Jean-Pierre Morin, procureur de la syndic

M. Ghislain Duclos, se représentant seul

3.6.3.3 ACCOVAM

Aucune information.

3.6.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.6.3.5 RS

Aucune information.

3.7 AUTRES DÉCISIONS

3.7.1 Dispenses

Gestion d'actifs CIBC Inc.

Une dispense a été accordée à Gestion de Placements TD Inc., Jones Heward conseiller en valeurs Inc., Gestion d'actifs CIBC Inc., Gestion Globale d'Actifs CIBC Inc. et Gestion de Placements Scotia Cassels Limitée de l'application de l'article 236 du Règlement sur les valeurs mobilières de manière à permettre au fonds qui figurent à l'annexe A du document de décision relatif au Régime d'examen concerté des demandes de dispense pour lesquels il agit à titre de gérant ou de conseiller en valeurs de souscrire des titres de Trans Canada Corporation émis dans le cadre d'un placement privée. La présente décision est octroyée à la condition suivante :

- un comité indépendant sera mis en place dans le cadre de ce placement.

Saguenay Capital LLC

Étend la portée de l'article 30 de l'Instruction générale Q-9 pour le bénéfice de Saguenay Capital LLC afin de lui permettre d'exercer ses activités de conseiller en valeurs auprès des personnes visées à l'article 30 de Q-9 et auprès des personnes suivantes :

- des personnes morales à but non lucratif qui possèdent un actif net non utilisé directement dans des activités de charité ou d'administration d'au moins 5 000 000 \$;
- des individus possédant un actif net d'au moins 5 000 000 \$, excluant la valeur de leur résidence principale;
- un holding ou toute autre entité dont tous les propriétaires (directs ou indirects et légaux ou bénéficiaires) sont des individus possédant un actif net d'au moins 5 000 000 \$, excluant la valeur de leur résidence principale;
- toute personne visée à l'article 194.2 du Règlement.

Cette dispense sera effective lorsque Saguenay Capital LLC obtiendra son inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers à titre de conseiller en valeurs.

3.7.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)

Dundee Securities Corporation

Approbation d'un emprunt de 10 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de DWM Inc. en faveur de Dundee Securities Corporation, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel DWM Inc. renonce à concourir est de 121 000 000 \$.

Orion Securities Inc.

Approbation d'un emprunt de 854 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Orion Financial Inc. en faveur de Orion Securities Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Orion Financial Inc. renonce à concourir est de 40 487 000 \$.

Valeurs mobilières Desjardins inc.

Approbation d'un emprunt de 33 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Caisse centrale Desjardins en faveur de Valeurs mobilières Desjardins inc, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Caisse centrale Desjardins renonce à concourir est de 63 000 000 \$.

Paradigm Capital Inc.

Approbation d'un emprunt de 53 607,93 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Clark Toews en faveur de Paradigm Capital Inc, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Clark Toews renonce à concourir est de 350 183,22 \$.

Approbation d'un emprunt de 12 684 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Claude Camire en faveur de Paradigm Capital Inc, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Claude Camire renonce à concourir est de 12 684 \$.

Approbation d'un emprunt de 25 367,94 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Daniel Kim en faveur de Paradigm Capital Inc, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Daniel Kim renonce à concourir est de 222 218,07 \$.

Approbation d'un emprunt de 63 417,86 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Jacob Willoughby en faveur de Paradigm Capital Inc, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Jacob Willoughby renonce à concourir est de 63 417,86 \$.

Approbation d'un emprunt de 31 709,93 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Mervin Kopeck en faveur de Paradigm Capital Inc, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Mervin Kopeck renonce à concourir est de 83 356,87 \$.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 218 497,52 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Paradigm Capital Partners Limited en faveur de Paradigm Capital Inc, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Paradigm Capital Partners Limited renonce à concourir est de 0 \$.

Approbation d'un emprunt de 12 684 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Peter Smiechowski en faveur de Paradigm Capital Inc, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Peter Smiechowski renonce à concourir est de 12 684 \$.

Approbation d'un emprunt de 19 025,86 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Robert Stabile en faveur de Paradigm Capital Inc, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Robert Stabile renonce à concourir est de 43 065,48 \$.

3.7.4 Autres

Aucune information.